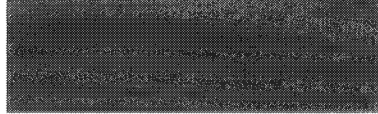


Le 2 août 2017

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente -- Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5681**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 5 juillet 2017, dans lequel vous nous demandez :

*« Obtenir copie de tout document que détient Hydro-Qc et me permettant de voir toutes les dépenses qui ont été faites par Hydro-Qc en lien avec des parties de golf et ou des tournois de golf afin que ces employés/cadres et membres de la haute direction (incluant aussi les membres du Conseil d'administration puissent y participer et ce pour chacune des années suivantes 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 à ce jour, le 5 juillet 2017. (indiquez aussi si il s'agit de tournois ou parties de golf impliquant vos clients.) » (sic)*

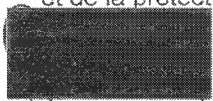
En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après un tableau des dépenses annuelles remboursées par Hydro-Québec en lien avec la participation d'employés, cadres ou membres de la haute direction, à des parties ou tournois de golf. Dans la plupart des cas, les parties ou tournois de golf impliquent des clients, partenaires d'affaires et syndicaux, ou ont été tenues dans le cadre d'événements caritatifs.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (au 5 juillet)
3457 \$	3510 \$	3179 \$	1376 \$	3075 \$	2519 \$	1369 \$	0 \$

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.